

Le Patriote Français.

JOURNAL COMMERCIAL, LITTÉRAIRE ET POLITIQUE:

BUREAU

DU JOURNAL;

Rue Perez Castellanos n°. 162.

Le PATRIOTE paraît trois fois la semaine, le DIMANCHE, le MERCRIDI et le VENDREDI. On souscrit au bureau du PATRIOTE, où on adresse les lettres et avis à M. J. H. REYNAUD, propriétaire gérant.

EUROPE.

FRANCE.

ASSEMBLÉE NATIONALE LEGISLATIVE.

PRÉSIDENCE DE M. DUPIN AINÉ.

SÉANCE DU 29 DÉCEMBRE.

Ouverture de la discussion sur le projet de loi relatif à un crédit extraordinaire pour le subside de Montevideo.

(SUITE.)

M. de la Rochejaquelein.—C'est juste! Je n'étais pas présent.

Messieurs, il y a une remarque à faire. Jusqu'alors, les gouvernements français et anglais n'avaient jamais voulu considérer Oribe comme ayant des droits sur Montevideo; dans le traité Le Prédour, au contraire, ces droits sont consacrés de la manière la plus absolue; et, si vous voulez nous donner la peine d'examiner l'art. 11 du traité fait avec Rosas et l'art. 7 du traité fait avec Oribe, vous serez convaincus que ce n'est pas avec Rosas que nous traitons, mais bien avec Oribe; ou bien alors Oribe n'étant que le lieutenant de Rosas, nous faisons la chose la plus ridicule du monde, en traitant avec tous les deux.

Eh bien! messieurs, il y a un article secret, dans lequel il est convenu qu'on donnera au général Oribe le titre du brigadier Manuel Oribe, et, dans le texte espagnol, le titre est celui de Son Excellence M. le président de l'Etat oriental de l'Uruguay.

Au banc de la commission.—C'est un article patent.

M. de la Rochejaquelein.—Oui, j'ai dit secret, par erreur.

Maintenant l'art. 7 du traité avec Oribe est ainsi conçu :

« Quand le désarmement des forces étrangères de Montevideo sera effectué, et que les troupes auxiliaires argentines auront évacué le territoire oriental, conformément aux stipulations de l'art. 3 de la présente convention, une nouvelle élection pour la présidence de l'Etat oriental aura lieu suivant les formes prescrites par la constitution. Cette élection se fera librement et sans contrainte d'aucune part; et S. M. Ex. le brigadier général don Manuel Oribe déclare, dès à présent, qu'il se conformera à son résultat. »

Rapprochez cet article de l'art. 17, ainsi conçu :

« S. Ex. le brigadier général don Manuel Oribe fera ce qui sera convenable pour l'élection des représentants de la nation, qui procéderont à celle du président de la République orientale de l'Uruguay. »

Il est évident que, par le traité, nous faisons la promesse positive au général Oribe de nous prêter, autant qu'il sera en nous, à ce qu'il soit nommé dictateur à Montevideo à la place de Rosas, ou du moins comme lieutenant de Rosas. Est-ce là l'esprit des instructions qui ont été données à nos plénipotentiaires, depuis treize ans? Assurément non, et cependant que dit le traité anglais? le traité anglais ne porte pas le moins du monde les conditions que porte le traité français. Il n'y a pas dans le traité anglais un art. 11 dans lequel le texte français diffère du texte espagnol; il n'est pas dit dans le traité anglais qu'on donnera au général Oribe tous les moyens possibles pour arriver à opprimer Montevideo en servant des élections comme il l'entendrait; mais à l'art. 3 de ce traité anglais il est dit ceci, que je prie l'Assemblée d'écouter :

« Les divisions auxiliaires argentines qui sont dans l'Etat oriental repasseront l'Uruguay quand le gouvernement français désarmera la légion étrangère et les autres étrangers qui se trouvent en armes et forment la garnison de la ville de Montevideo, évacuera le territoire des deux républiques de la Plata, abandonnera ses positions hostiles et conclura un traité de paix. Le gouvernement de S. M. Britannique, s'il y a nécessité, s'offre à employer ses bons offices pour obtenir ces actes de son allié la République française. »

Je ne sais pas si, dans les usages diplomatiques, quand

HONNEUR ET PATRIE !

PRIX

DE L'ABONNEMENT

2 PATACONS par mois.

on suit depuis si longtemps une négociation à deux, en s'abandonnant, on prend ainsi, pour ainsi dire, des engagements pour son allié? Cet art. 3 a étonné beaucoup de monde, et je crois que l'Assemblée trouvera que, dans ces différentes négociations, nous avons été traités d'une singulière manière par l'Angleterre; très-bien par lord Aberdeen dans tout ce qu'il a dit, dans toutes les instructions qu'il a données dans différentes occasions, et qui sont d'accord avec les engagements qu'il avait pris vis à-vis de la France; très mal dans les traités qu'elle a passés et dans les instructions qu'elle a depuis communiquées à ses agents.

Il y a un zèle argentin fort extraordinaire en Angleterre depuis quelque temps de la part des hommes du gouvernement; ce zèle n'est pas le même, ou plutôt il n'est pas dans le même ordre d'idées, de la part du commerce anglais: le commerce anglais est avec nous, le gouvernement anglais est contre nous. Par tous les moyens possibles, il nous prouve sa mauvaise volonté dans cette question, et un homme d'infiniment de mérite, parfaitement connu pour tel qui joue son rôle, qui prend les intérêts de son pays, comme il l'entend, nous fournit encore aujourd'hui une preuve de la mauvaise volonté qu'il a à notre endroit dans cette question de Montevideo.

Vous savez que le grand cheval de bataille dans ce moment est de dire qu'à Montevideo il n'y a presque plus de Français. Beaucoup de discussions sont engagées dans la presse. Vous avez déjà entendu à cette tribune beaucoup d'assertions qui ont été soutenues et contredites, et tous les jours vous en voyez avancer de nouvelles dans les journaux. Mais personne n'avait encore été aussi loin sur ce point que le négociateur anglais lord Howden. lord Howden dans une lettre qu'il a écrite et qui a été publiée hier ou avant-hier, a été beaucoup plus loin qu'on ne l'avait fait avant lui, car la déposition française qui était de 18 ou 20,000 âmes est, dit-on, suivant les ennemis de Montevideo, tombée à 5 ou 6,000, et suivant lord Howden, elle serait tout au plus de 400. Voici le passage d'une lettre qu'il vient de publier ou du moins que l'on vient de publier :

« Je pense qu'on ne pourra guère me faire le vieux reproche d'être trop favorable au général Rosas, ou d'être influencé par des calculs purement anglais, si je prends la liberté de vous exprimer un seul désir, et le voici : C'est que la chambre veuille bien réellement prendre en considération les intérêts de vos nationaux sur les bords de la Plata, et ne pas oublier, supprimer, sacrifier plus de 15,000 de vos compatriotes en faveur de 600 (d'après les dernières nouvelles), dont le nombre est probablement maintenant diminué de moitié par les émigrations à Buenos Ayres. »

Ainsi, vous voyez, messieurs, que tout concourt à nous faire croire que depuis treize ans nous sommes dans une mauvaise question; que pendant quelques années la question a été bonne, quand elle était traitée avec l'Angleterre, mais que l'Angleterre ayant reconnu qu'elle était mauvaise, elle est devenue nécessairement mauvaise pour nous; l'Angleterre nous le prouve par tous les moyens possibles.

Messieurs, je n'ai pas l'habitude de porter à la tribune des paroles vives, des paroles acrimonieuses, pas plus contre l'Angleterre que contre toute autre gouvernement, parce que je ne crois pas qu'il soit utile d'allier l'attaquer à tout propos les gouvernements avec lesquels, en définitive, il vaut mieux être en bons rapports. (Très-bien!)

Mais ici, il y a deux intérêts: il y a l'intérêt anglais et l'intérêt français. Les agents anglais défendent les intérêts anglais comme ils l'entendent; ils ont parfaitement raison; à leur place, j'en ferais autant, et j'avoue que je les approuve complètement. Mais nous, nous avons à défendre les intérêts français.

Eh bien, les intérêts français sont diamétralement en opposition avec les intérêts anglais dans cette question. Il est certain que, si nous abandonnons notre position à Montevideo, c'est l'Angleterre qui la prend complètement. Eh! mon Dieu, dans le monde, hors de France, notre place n'est pas déjà bien grande; il faut en convenir, il y a peu d'endroits où nous puissions nous dire les premiers; il y avait un endroit dans le monde, qui s'appelle Montevideo, une colonie française, où il y avait 20,000 Français, et pas plus de 7 à 800 Anglais; nous étions

là les premiers; nous y étions les premiers en 1825; nous avons continué à être les premiers jusqu'en 1845: à cette époque, l'Angleterre a voulu s'allier à nous et, très-franchement, les dépêches de lord Aberdeen le prouvent: nous nous sommes prêts à ces négociations avec l'Angleterre; il vaut mieux être deux puissances ensemble, marchant d'accord dans une grande question comme celle-là, que de marcher séparément. Eh bien, nous étions les premiers; maintenant nous devons être les derniers. Si nous abandonnons Montevideo, il est évident que l'Angleterre a pris ses précautions; que tout en ayant l'air d'être bien avec nous, elle a cherché à dominer le plus qu'elle a pu notre influence, et qu'à l'heure qu'il est, l'influence qui domine est l'influence de l'Angleterre. Vous le voyez par le traité que nous discutons, par le traité Le Prédour, qu'aucun Français ne voudrait signer, vous le voyez par le traité anglais qu'aucun Anglais ne refuserait de signer. (Approbation sur plusieurs bancs.)

Maintenant, messieurs, l'honorable M. de la Grange a posé la question: il faut la paix ou il faut la guerre.

Messieurs, quand on pose la question d'une manière aussi absolue, il faut y répondre de même.

Quand on a dit ce qu'ont dit les orateurs qui m'ont précédé à la tribune et qui défendent les traités Le Prédour, il est évident qu'il faut faire la paix à tout prix; qu'il faut concéder que, depuis 13 ou 14 ans, la France est engagée dans une mauvaise question, qu'elle doit en sortir et s'abandonner elle-même à Montevideo, comme elle s'est abandonnée dans tant d'autres circonstances.

Voilà la paix. Franchement, messieurs, peut-on la faire aussi honorablement? De cette manière, l'Assemblée y souscrirait-elle? Assurément non,

Eh bien, à cette question: la paix ou la guerre? je réponds: La paix, c'est l'abandon de tous nos intérêts; et la preuve que c'est l'abandon de tous nos intérêts, c'est que tout le commerce français est pour cette question..

M. le Ministre des affaires étrangères.—Du tout; il y a beaucoup de pétitions contre.

M. de la Rochejaquelein.... Je retire l'expression; j'ai dit: tout le commerce français; je dirai maintenant: la très grande majorité du commerce français.

M. le ministre des affaires étrangères.—Erreurs! encore Ce n'est que très partiel.

M. de la Rochejaquelein.—Voici la question que je poserai aux partisans de la paix: Croyez-vous que la paix faite avec Rosas puisse être profitable à nos intérêts commerciaux? croyez-vous que Rosas, ayant Montevideo, ne fasse pas, presque immédiatement, la guerre au Brésil?

M. le ministre des affaires étrangères.—Non, je ne le crois pas, puisque vous me le demandez.

M. de la Rochejaquelein.—Pardon; je ne puis répondre à chaque interruption.

C'est cependant là ce que craignent tous les Brésiliens; c'est ce que craignent tous les hommes qui connaissent parfaitement ce pays; et dans les correspondances des agents du Gouvernement, il est dit positivement (j'en ai là plusieurs) que dès qu'on aura fait la paix avec Rosas, il aura la guerre avec le Brésil. Or, nous avions pour 40 millions de commerce avec Montevideo, pour plus de 60 millions habituels avec le Brésil; c'est donc 100 millions par an que nous perdons.

M. le ministre des affaires étrangères.—Mais non!

M. de la Rochejaquelein.—Eh! mon Dieu, vous me répondrez. Je dis que c'est 100 millions par an que vous perdez, si vous donnez à Rosas une telle puissance, en le laissant maître de Montevideo; qu'il peut anéantir notre commerce au Brésil. Soyez convaincus d'une chose, c'est que l'Angleterre ne fera rien, et elle aura parfaitement raison, pour protéger votre commerce avec le Brésil.

Eh bien, nous avons déjà dépensé 80 millions dans cette question.

M. le ministre des affaires étrangères.—65 millions!

M. de la Rochejaquelein.—Vous me dites: 65 millions; moi je dis: 80: la différence ne mérite pas d'être relevée.

Nous avons dépensé près de 80 millions, il faut donc que notre argent soit dépensé en pure perte? Nous avons engagé l'honneur de la France depuis quarante ans, il faut donc laisser protester l'honneur de la France? Il faut donc qu'elle dise qu'elle est impuissante contre les Gauches, dont tout à l'heure on faisait l'éloge à cette tribune. Certes, je ne viens pas contester, comme on l'a fait hier,

Le Patriote Français.

le courage des Gauchos, je ne prétends pas qu'Oribe n'a que des lâches dans son armée. Dans beaucoup de circonstances, je le reconnaît, ils ont prouvé qu'ils étaient braves. Mais est-ce qu'on doit mesurer ce qu'on a à faire sur la bravoure de ses ennemis ? On ne calcule que ce qu'on doit faire pour l'honneur et pour l'intérêt du pays quand on est chargé de les défendre. (Très bien !) Ce n'est pas pour moi une considération : il vaut mieux avoir affaire à des gens qui se battent bien, qu'à de mauvais soldats. Il vaut mieux soutenir une cause contre des gens qui valent quelque chose, que contre des gens qui ne valent rien. (Très bien ! très bien !) Je ne prétends pas que ces soldats d'Oribe soient de mauvaise soldats, mais je ne crois pas qu'ils soient assez disciplinés pour faire tête à une expédition que nous enverrions contre eux.

J'admettrais que la question est posée de telle façon que nous ne pourrons pas reculer sans abandonner complètement la position de la France à Montevideo, à Buenos-Ayres et dans toute l'Amérique du sud.

Messieurs, une reculade dans une question engagée depuis si longtemps, sur laquelle les yeux du monde entier sont ouverts, aurait une très grande conséquence. Il y a des gens, je le sais, qui y sont peu sensibles, mais, pour moi je la sens très vivement. (Très bien !)

Maintenant, ce serait donc la guerre ? Eh bien, oui, la guerre ! je préfère cent fois la guerre à une paix honteuse. Si c'était une guerre d'aventures, je vous dirais de ne pas la faire; mais ici c'est une guerre d'honneur, une guerre d'intérêt, et la preuve, c'est que, depuis quatorze ans que vous êtes engagés dans cette question, vous ne trouvez moyen d'en sortir qu'en lui tournant le dos. (Mouvement.)

Je suis donc d'avis qu'il faut la guerre; qu'il la faut parce que nous pouvons parfaitement la faire sans nous engager, encore un coup, dans ces aventures dont on nous parlait tout à l'heure.

Dénimposons donc les forces qui peuvent nous être opposées. Il ne s'agit pas ici d'un plan de campagne, je le sais; mais c'est une chose publique.

Qu'est-ce qu'Oribe a devant Montevideo ? 7.000 hommes.

Combien y a-t-il d'hommes dans Montevideo ? Il y en a 4.500.

Et maintenant, dans l'Entre Ríos, combien Urquiza a-t-il de monde ? 3.500 hommes.

De combien de monde Rosas peut-il disposer ?

Et d'abord, remarquez une chose, c'est que Rosas ne peut pas se dégarnir. Vous savez bien que les tyrans, et que les tyrans de la force de Rosas (On rit), sont obligés de se garder un peu plus qu'ils ne sont obligés de veiller à l'ennemi. (Approbation bruyante à gauche).

Combien Rosas a-t-il de monde ? A peu près 10 ou 12.000 hommes. Et sur cela, combien d'infanterie ? 4.000 hommes à peu près, tout au plus. Et combien de monde ?.... (L'orateur, très enroué s'arrête un instant).

Voix nombreuses.—Reposez-vous ! reposez-vous !

M. le président.—La séance est suspendue pour un instant.

(La séance, suspendue à quatre heures vingt cinq minutes, est reprise à quatre heures trente cinq minutes.)

M. de la Rochejaquelein.—J'énumérais tout à l'heure les forces dont Rosas pourrait faire usage contre nous, et j'établissais que, soit devant Montevideo, au Cerrito, espèce de place d'armes, nouvelle ville qu'a établie Oribe devant Montevideo, soit dans l'Entre Ríos et à Buenos-Ayres, il y avait 20 ou 22.000 hommes; mais déjà j'ai eu l'honneur de vous dire que Rosas était obligé de se garder, et qu'il ne pouvait pas facilement disposer des 10 ou 12.000 hommes qui sont dans Buenos Ayres ou aux environs.

(*Le Moniteur Universel.*)

(Continuera)

AFFAIRES DE LA PLATA.

PARIS, 7 JANVIER—1850

La discussion sur les affaires de la Plata, dont l'opinion publique a suivi tous les incidents avec un intérêt qu'elle accorde rarement à ces questions de politique lointaine, d'ordinaire assez mal comprises et assez mal appréciées en France, s'est enfin terminée dans la séance d'hier. Un ordre du jour, proposé par M. de Rancé, a eu la fortune de rallier les diverses opinions dissidentes qui fractionnaient la majorité. Peut-être les termes de cet ordre du jour pouvaient-ils être plus précis, plus nets, moins timides; néanmoins, la pensée de l'Assemblée nationale s'y révèle assez clairement pour qu'il soit difficile au Gouvernement de se méprendre à cet égard.

On a pris un terme moyen entre la guerre et l'abandon,

on a fait la part des hésitations ministérielles, des répugnances du cabinet à entrer, de prime abord, dans la voie des moyens coercitifs, qui pourraient compromettre les intérêts français à Buenos Ayres; mais on a insisté formellement sur la nécessité de sauvegarder les intérêts et la dignité de la France. L'Assemblée a voulu évidemment laisser à l'initiative du pouvoir exécutif la faculté de s'exercer, dans toute sa liberté et dans toute son indépendance. Mais, si elle s'est abstenue de formuler sa volonté, et de l'imposer en vertu de son droit souverain, elle a parfaitement fait comprendre ce qu'elle attendrait du Gouvernement. On peut même dire que ce vote n'a été obtenu que sur les assurances positives, données par le ministre, que les négociations qu'il demandait de poursuivre seraient appuyées de forces respectables. Sans doute, c'est là un nouvel atterrissement; mais il est permis d'espérer, cette fois, que l'action diplomatique aboutira à des résultats plus efficaces que ceux qu'elle a produits jusqu'ici, puisqu'il sera bien démontré au dictateur de Buenos Ayres que la France n'est pas d'humeur à jouer plus longtemps le rôle de dupé, auquel elle a dû se résigner trop long-temps, et que nos agents disposeront des moyens nécessaires pour faire triompher des révoltes qu'elle ont, jusqu'ici, rencontrées, nos légitimes réclamations en faveur de l'indépendance de Montevideo, solennellement garanties par les traités, et ouvertement menacées par les forces du despote argentin. Nous faisons des vœux pour qu'il en soit ainsi. En attendant l'issue de ces négociations nouvelles, l'Assemblée a, du reste, donné une nouvelle marque de sa sympathie pour la cause de Montevideo, en votant, sans discussion, les crédits destinés à assurer le subside consenti en faveur de cette courageuse cité, pour lui venir en aide, dans la lutte qu'elle soutient avec tant d'héroïque persévérance.

Au commencement de la séance, deux scrutins avaient en lieu pour la nomination du président de l'Assemblée Nationale et d'un vice-président. M. Dupin a été réélu président; mais, s'il avait compté prendre sa revanche de son insignifiante majorité de samedi, il a dû être bien cruellement trompé dans son attente. M. Dupin, qui n'entend pas être marchandé, l'a été un peu moins que lors du premier scrutin : voilà tout ! S'il se tient pour satisfait de cette seconde épreuve, cela prouvera seulement qu'il n'est pas difficile, et que les scrupules qui l'avaient conduit à donner sa démission tenaient à bien peu de chose. Par contre, M. le général Bedau a été nommé vice-président, à une majorité qu'a dû lui envier M. Dupin, et surtout son concurrent, M. Léon Faucher, qui est resté sur le carreau, avec une piteuse minorité de quelque soixante voix !

(*Journal du Havre.*)

Le *National*, de Turin, publie ces détails intéressants sur une scène de seconde vue appliquée à la politique :

« Nous avons assisté, hier, à une séance de magnétisme des plus curieuses. Après avoir complètement endormi son sujet, une demoiselle très jolie et fort intéressante, ma foi, M. P..., a voulu que les assistants intervinssent eux-mêmes dans les questions qu'il avait à lui adresser : « Que voyez-vous en France ? demanda un témoin. — La France est grande, répondit la belle endormie. Je ne vois qu'un horizon nébuleux, au milieu duquel se démontent et s'agitent une foule d'individus habillés de bleu, de rouge et de blanc.... Précisez. — Eh bien ! que pensez-vous de l'impôt des boissons ? — Je vois, dit-elle, se former à mes pieds comme une mer immense, dans laquelle on cherche à pousser un grand personnage ; il s'approche.... encore un pas, il est perdu ; quelqu'un s'attache à son habit et cherche à le retenir. — Après ? — Le personnage a disparu ; un soleil éblouissant se lève derrière l'horizon, les brouilliards se dissipent, la mer se retire : cette foule qui était là tout à l'heure, pousse des cris de joie et s'embrasse. On dirait qu'il n'y a plus qu'un peuple de frères, comme il n'y a plus qu'une seule couleur et un seul drapeau. »

« A ce moment, le cours des idées parut s'embrouiller. « Ne fuyez-vous pas bientôt, dit-elle, avec un mouvement d'impatience. — Encore un instant ; répondez à ma question, dit le magnétiseur. Que sera notre nouveau parlement. — Égal et partagé en deux fractions. Celle qui est à droite, à les yeux sur quelqu'un, et paraît attendre un signe pour se mouvoir. Celle qui est à gauche, à la main sur le cœur, et semble le consulter. — Que voyez-vous dans l'avenir ? — Ceux qui sont à la droite sont plus nombreux et l'emportent sur leurs adversaires. Mais il se fait un si grand bruit dans le dehors, il se passe des choses si extraordinaires dans l'intérieur, que plusieurs de ceux qui sont à droite passent à gauche, en sorte que le côté qui paraissait le plus faible est maintenant le plus fort. — Ensuite — J'ai peur. —

» Qu'est-ce qui vous a fait peur. — Un point noir qui est à l'Occident, et qui s'avance en gravissant toujours. — Rassurez-vous, et dites-nous ce que c'est. — J'ai peur, répéta l'endormie : de grâce, sauvez moi ! et elle se mit à pousser des cris tellement déchirants, que nous applaudîmes M. P... de finir son supplice. Se rendant à nos vœux, le magnétiseur fit disparaître le flâneur, et cinq minutes après nous sortîmes de chez lui vivement impressionnés de ce que nous venions de voir et d'entendre. »

LA GRANDE MARÉE.

Des 29 et 30 Décembre 1849.

Les sceptiques se refusent encore à croire aux dangers dont le Havre et le littoral étaient menacés par les grandes marées de ces jours-ci, et dont nous avons eût la bonne fortune d'être préservés par les conditions météorologiques les plus favorables. Malheureusement, il n'en a pas été de même partout ; ainsi, dans la baie de Caen, exposée aux vents de nord, qui soufflaient alors avec violence, la marée a atteint avant-hier une hauteur extraordinaire, et occasionné des désastres sur le littoral ; le canal maritime en construction a été fort endommagé. On lit, à ce sujet, dans le *Pilote du Calvados* du 29 :

« La marée de cette nuit a atteint une assez grande hauteur. La mer, poussée par un vent des plus violents, a détruit une partie des travaux faits au canal maritime, à l'entrée de la rivière. On évalue le dommage à 10,000 francs au moins.

« Il est à craindre que la marée de ce jour et celle de demain ne causent de plus graves dégâts au canal et n'augmentent de beaucoup le chiffre de la perte. »

En Angleterre, toute la côte Est a été inondée dans l'après-midi de vendredi. Voici ce que rapporte déjà le *Morning-Advertiser*, d'après une correspondance de Yarmouth de samedi :

« Les grandes marées d'hier et d'aujourd'hui, poussées par un vent violent de nord-ouest, ont envahi les villes de Yarmouth et de Lowestoft, ainsi que tout le voisinage, à plusieurs milles à la ronde. Toutes les maisons ont, dans leurs étages inférieurs, 3 à 6 pieds d'eau. La rade est pleine de bâtiments de toutes les nations, retenus par les vents contraires ; le port est également encombré de navires. L'eau coule à pleins bords sur les quais et le marché : le sud de la ville, du côté de Saffill, ainsi que la paroisse de Gorleston, sont submergés. On ne peut aller dans les rues qu'en bateau. Aussi toutes les affaires sont-elles suspendues. À l'entrée du port, il y a 12 pieds d'eau de plus qu'à l'ordinaire. Les habitans du rivage et les marins sont inutiles dans leur œuvre de sauvetage. Il est à craindre que, quand les eaux se retirent, on ne trouve beaucoup de noyés. Quand aux pertes foncières, elles sont incalculables. »

« Les trains du chemin de fer n'ont pu aller, aujourd'hui, plus loin que Reedham (9 milles d'Yarmouth), et ont dû retourner à Norwich, car ils n'avaient devant eux qu'une vaste mer qui couvrait complètement les rails. »

« Il en est de même de Reedham à Lowestoft. On assure que le pont de Mutford a été emporté, ce qui empêche toute communication avec Lowestoft. »

« Quatre heures — Les eaux augmentent toujours ; on a déjà retiré plusieurs cadavres. Onze navires ont été jetés à la côte, et l'on craint fort qu'ils ne soient perdus. Il y a bien des années que ce pays n'a été témoin de scènes si terribles de désolation. »

Les côtes ouest de la Manche ont en aussi leur part de sinistres, dans la tempête du nord-nord-ouest qui a soufflé pendant trois jours consécutifs. Déjà plusieurs navires ont été recueillis sur les rivages que la tourmente battait en plein, et que des tourbillons continuels de neige cachait aux navires affaiblis dans ces dangereux parages par la violence de la bourrasque. Le gréement d'un trois-mâts a été trouvé près de Loquic, à l'ouest de la baie Lannion. Quelques caboteurs, poussés par l'ouragan, sont venus se réfugier en détresse dans le port de Perros. Le capitaine de l'un d'eux (une goélette dont nous ignorons le nom) a eu la jambe cassée par un coup de barre de gouvernail, au moment où foyant devant le temps, il entrait dans les passes de ce petit port des Côtes-du-Nord.

Le brick le *Benjamin*, de Morlaix, en rendant de Brest à Brest, a sombré en mer, à quelque lieues de Benodet. Les sept ou huit hommes qui formaient son équipage ont eu le bonheur de se sauver à terre dans leur embarcation, malgré la grosseur de la mer et le danger qu'il y avait à franchir les récifs dont cette partie de la côte du Finistère est semée. La cargaison de ce navire est regardée comme perdue, en grande partie.

Le Patriote Français.

3

Ce qui prouve avec quelle fureur ce long coup de vent a battu la partie sud de la Manche, c'est l'agitation que la mer a conservée, plus de vingt-quatre heures après le plus grand effort de la tempête. Lundi même, alors que le temps s'était beaucoup calmé, les vagues brisaient encore sur la côte et sur les flots environnans, comme au milieu de la violence d'une tempête. (Idem.)

A propos des hautes marées de la fin de ce mois, on écrit d'Ostende, le 29 :

« Les prédictions faites par quelques astronomes distingués se réalisent en partie, depuis deux jours le vent souffle avec une extrême violence du nord-ouest, la mer est excessivement houleuse, telle qu'on la voit rarement; les marées sont excessivement fortes : on a constaté jusqu'à vingt-six pieds d'eau sur la barre. »

A Anvers, les marées des 28 et 29 ont fait déborder l'eau sur les quais.

De Rotterdam, on écrit le 28, que les deux tiers de la ville étaient inondés. Ceux qui n'avaient pas eu la prudence d'enlever leurs marchandises, ou n'avaient pas pris d'autres mesures de précaution, auront éprouvé des pertes considérables. (Idem.)

MONTEVIDEO.

21 MARS 1850.

Nous avons reçu jeudi dernier l'ordre du jour suivant, que M. le colonel Thiébaut a adressé aux Légionnaires Français; mais comme il nous est parvenu au moment où nous terminions la composition du journal, nous avons eu le regret d'en différer la publication.

Nous le communiquons aujourd'hui à nos lecteurs, comme un nouvel exemple de l'esprit de modération, de justice et de loyauté qui anime les chefs des Légions. Leurs sages exhortations seront sans aucun doute comprises et obéies par les braves Légionnaires, — dont la RÉHABILITATION commencée à la Tribune Nationale, par l'honorable M. Thiers, — se trouve aujourd'hui complètement sanctionnée par les deux lettres que M. l'amiral Le Prédour a jugé à propos d'adresser aux chefs des deux corps. Nous nous félicitons de voir se terminer ainsi le déplorable incident qui nous avait si désagréablement impressionnés ; mais qui, en dernière analyse a tourné à l'avantage de la population française :

2me LEGION DE Q. N.

ORDRE DU JOUR.

21 Mars 1850.

LÉGIONNAIRES,

Avant de vous adresser la parole, j'ai voulu vous donner le temps de lire et d'apprécier les diverses protestations adressées à M. l'Amiral et les réponses qu'il leur a faites.

Aujourd'hui il n'y a plus d'équivoque, M. l'Amiral vous a donné une grande preuve de sa loyauté en reconnaissant que son rapport du 9 juin avait été écrit sous la puissance de préoccupations qui ont été détruites par l'esprit d'ordre qui s'est développé de plus en plus parmi la garnison. Que vous n'avez jamais cessé d'avoir des droits à son estime et à sa considération. Qu'il rend justice à votre intrépidité et à votre résignation; et qu'enfin dans sa correspondance avec le gouvernement français il ne se trouve pas une phrase qui puisse porter préjudice à l'honneur de n'importe lequel de ses compatriotes.

Ces paroles d'un Amiral Français sont la plus éclatante réfutation de tout ce qui a été dit à la tribune de l'Assemblée Nationale; nous devons les accepter sans commentaires, parce qu'elles sont notre justification la plus complète devant notre pays.

Comme colonel de la Légion, je devais remplir franchement la mission que vous m'aviez confiée, et dans ce cas ma protestation ne devait pas être conçue dans les termes de modération, telle qu'elle l'aurait été dans toute autre occasion, parce que plus que tout autre, j'avais à cœur de repousser des assertions dont je ne pouvais accepter ni le sens, ni la pensée.

La meilleure manière de prouver que vous n'avez ja-

mais démerite de l'estime et des sympathies des honnêtes gens, c'est de continuer à vous rendre de plus en plus dignes des témoignages honorables qui viennent d'être renouvelés en votre faveur, et n'oubliez jamais, comme je vous l'ai dit toujours, de conserver envers les agents de la France, le respect et la considération que vous leur devez comme les représentants de la Mère Patrie.

Je n'ai rien à vous demander, soyez toujours ce que vous n'avez cessé d'être, et vous arriverez glorieusement à la fin de cette longue et cruelle guerre, pendant laquelle vous avez été « si admirables de courage et de modération » (1).

Votre camarade et ami,
THIEBAUT.

Reponse
DE
M. L'AMIRAL LE PRÉDOUR
AU
COMMERCANT,
QUI A ÉCRIT LA LETTRE PUBLIÉE DANS LE « PATRIOTE FRANÇAIS » DU 20 MARS.

Rade de Montevideo, frégate la CONSTITUTION, ce 20 mars 1850.

MONSIEUR,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire pour protester, c'est la mode, contre le contenu de quelques unes de mes dépêches, et j'ai donné toute mon attention aux réflexions pleines d'intérêt que vous suggérez les événements qui se passent parmi nous.

Dans la situation difficile où je me trouve placé depuis près de trois ans, il m'a bien fallu, Monsieur, rendre compte à mon gouvernement des impressions que j'ai contractées à l'égard des choses qui existent dans la Plata et des hommes de différents partis qui s'y trouvent mêlés. J'ai essayé de remplir cette tâche en conscience, avec vérité, mais je n'ai pas l'audace d'assurer que je ne me suis pas trompé quelquefois et qu'il n'y a qu'injustice dans les reproches qu'on m'adresse.

On ne peut terminer une affaire aussi compliquée que celle de la Plata, qu'en froissant des opinions très respectables, qu'en nuisant à des intérêts qu'on voudrait sauvegarder, et il en résulte une profonde douleur pour celui qui est obligé de ne pas s'arrêter devant des considérations aussi importantes. Mais il lui est permis d'entrevoir d'heureuses compensations dans l'avenir, et lorsque les biensfaits de la paix auront dédommagé les habitans de Montevideo des calamités qu'une longue guerre a fait peser sur eux, lorsque les entreprises commerciales auxquelles vous vous livrez, Monsieur, auront réussi aussi favorablement que je le souhaite pour vos intérêts, peut-être modifierez-vous un peu le jugement sévère que vous portez aujourd'hui contre moi. Si mon nom se conservait jusqu'à dans votre souvenir, je serais bien heureux si vous aviez la bonté de m'écrire une ligne, un seul mot, pour me dire que je ne vous ai pas fait, que je n'ai pas créé à mes dignes compatriotes de Montevideo, une situation aussi mauvaise que celle que vous redoutez.

En attendant que ce changement s'opère dans vos idées, veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le contre amiral, commandant en chef
la station du Brésil et de la Plata,
F. LE PRÉDOUR.

NOUVELLES DIVERSES.

On s'occupe en Angleterre d'une récente invention au moyen de laquelle on peut éteindre instantanément et sans eau, les incendies le plus terribles. C'est à M. Philipps, officier de la marine qu'est due cette nouvelle application de la chimie. Tout le monde sait qu'il existe certains gaz qui, par leur nature, sont ennemis de la combustion comme de la vie ; tels sont l'acide carbonique, l'azote et l'acide sulfureux, etc. P. Philipps a seulement songé à utiliser cette singulière propriété, et il a réussi.

Le problème consistait à pouvoir se procurer ces gaz en quantité suffisante au moment même où on en a besoin ; et à les diriger à volonté sur les points envahis par le feu. Le moyen de M. Philipps est simple : c'est par la combustion, ou plutôt par la combinaison rapide d'un mélange de charbon, de gypse (plâtre) et de salpêtre dans un

(2) Paroles de M. Deffaudis à la députation de la Légion.

vase rempli d'eau, qu'il produit une quantité énorme d'acide carbonique, d'azote et de vapeur d'eau que l'on peut diriger sur les points incendiés. Avec un de ces appareils, qui n'est pas plus volumineux qu'une boîte à manchon et qui n'est pas coûteux, M. Lindley, rédacteur du *Gardner's Chronicle*, a vu éteindre, en quelques secondes, et par un enfant, un brasier de copeaux arrosés de goudron, qui brûlait avec tant d'ardeur qu'on ne pouvait, sans inconvenients, l'approcher d'une vingtaine de pas ; il aurait fallu au moins un quart d'heure pour l'éteindre par les moyens ordinaires. L'annihilateur de M. Philipps est donc destiné à rendre de grands services dans les villes et surtout dans les campagnes, où les habitations isolées deviennent inévitablement la proie des flammes lorsqu'un incendie s'y déclare.

Nous avons parlé, à diverses reprises, d'un projet relatif à l'établissement d'un télégraphe électrique sous-marin destiné à établir des communications instantanées entre Londres et Paris. Ce projet, dont la hardiesse, au premier abord, était faite pour effrayer, paraît en voie de réalisation. Nous trouvons, à ce sujet, dans le *Courrier de l'Europe*, journal français qui se publie à Londres, les renseignements qui suivent :

« Le télégraphe électrique sous-marin va passer de la théorie dans les faits. Une compagnie franco-anglaise s'organise, en ce moment, à Londres, pour mettre à exécution, dans un court délai, le procédé de M. Jacob Bret, entre Douvres et Bologne. Les deux extrémités de la ligne sous-marine seront soudées à la ligne de Paris et à celle de Londres, de sorte que la transmission d'une dépêche entre ces deux capitales s'opérera en un minute. Ce résultat a quelque chose de merveilleux. Les fonds réclamés pour l'entreprise ne sont point aussi considérables qu'on pourrait le supposer. Vingt ou trente mille livres suffiront pour son exécution. Les travaux ne dureront pas plus de quatre à cinq mois, et l'on espère que le télégraphe pourra fonctionner en mai ou en juin. »

Le *Times* reproduit la lettre suivante, datée de Hull (Etats-Unis), le 22 septembre 1849, qui contient de piéquans détails sur le roi des Mosquitos, ce potentat dont l'Angleterre défend, avec tant de vivacité et de désintéressement, les prétendus droits souverains, contre les empiétemens du Gouvernement américain, et auquel on a fait jouer, dans l'affaire du Nicaragua, un rôle qui ne paraît guère à sa taille :

« Skipper Mudge, qui est arrivé de Honduras dans ce port la semaine dernière, raconte qu'il a eu avant son départ une entrevue avec le roi des Mosquitos. S. M. portait un superbe chapeau à claque et une ceinture rouge, de larges éperons dorés ornaient le bas de ses jambes ; mais le reste de sa personne n'était, comme disent les peintres, « couvert d'aucune espèce de draperie. » Toutefois, il faut tenir ici quelque compte de la différence des usages et du climat. S. M., qui n'a guère plus de vingt ans, paraissait être légèrement sous l'influence de l'eau de feu. »

« Sa suite se composait d'un petit tambour borgne et de deux gentlemen jouant du fisfe et dont l'un servait d'interprète. Le roi des Mosquitos regat Skipper Mudge assis sur un tonneau de whisky vide et l'engea à s'asseoir à terre. Pendant le cours de l'audience, S. M. se livra à des éclats de rire si immodes que son trône (tonneau) s'échappa de dessous lui et tous deux allèrent rouler sur le sol. »

Wilmington, voyageur anglais, qui, depuis peu de jours, est de retour de Madagascar, rapporte que Radama, dernier roi de ce pays, a été enterré avec toute sa garde de robe et avec tous les objets dont il se servait habituellement. La tombe de ce prince renferme 49 chapeaux, 155 habits et vestes, 96 gilets, 171 pantalons, 53 paires de gants, 47 cravates, 54 paires de bas, 37 chemises, 38 paires de bottes avec ou sans éperons, 22 paires de souliers, 9 paires d'épaulettes d'or, 24 poignards, 8 paires de pistolets incrustés d'or et d'argent, 10 sabres et épées, 1 fusil de chasse, 24 fusils ordinaires, 1 sceptre en ivoire à tête d'or, 3 montres en or, 1 chaîne de montre en or, 18 bagues en or, pour la plupart garnies de pierres ; 2 plats d'argent, 1 plat à poisson en argent, 1 soupière avec sa cuiller en argent, 1 saladier en argent, 1 paire de flambeaux en argent, 1 grand vase d'or, un bougeoir, 8 carafes en cristal, 4 pupitres à écrire, 6 squelettes de chevaux tués exprès, à l'occasion de la mort du roi ; 1 caisse contenant 30 bouteilles de vins de France, rouges, et blancs ; un sac de coir renfermant 10 300 piastres d'Espagne (51 500 francs), etc., etc.

Al público.

En Montevideo á nueve de Febrero de mil ochocientos cincuenta. El Sr. Juez del Crimen D. Pedro Ramos, estando en su Juzgado en audiencia pública, presente yo el escribano actuario comparecieron de una parte don Juan Bautista Boucaud, acompañado de su defensor don Luis Vega, y de la otra doña Mariana Casanabe de estado viuda, acompañada de su Defensor don Juan Hegoburru; y habiendoles instruido Su Señoría del objeto de este comparendo, y los males que les acarrearia un pleito que entablaran sobre lo que se contiene en la precedente acta entablada en el Juzgado de Paz de la 5^a Sección de ciudad en donde causarian muchos gastos, y disgustos entre ambos maxime en el estado de viuda en que se halla, y despues de varias discusiones que tuvieron ambas partes, se conformaron á propuesta de Su Señoría de que quedase consignada en la presente acta que la expresada doña Mariana Casanabe al producir las palabras *Ladrones* que indica el escrito anterior, no tuvo intencion de injuriar si se referia á don Juan Bautista Boucaud, y que las demás conversaciones que dice el demandante ha tenido la indicada Casanabe con algunas personas de su relación, no recuerda haverlas pronunciado, pero que cualquiera que haya dicho, no se referia tampoco á don Juan Bautista Boucaud, con lo que estando conformes las partes, se dió por concluido este acto que mandó su Señoría archivar y lo firmaron todos los concurrentes menos la mencionada Casanabe por decir no saber, con Su Señoría de que díjese —RAMOS—Juan Bautista Boucaud—Luis Vega—Juan Hegoburru.—Luis Lebron, escribano público.

Al Público.

El Artista que firma por el presente aviso manifiesta su profundo agradecimiento al Sr. Rico y Sra. Pretti por su noble y generoso desprendimiento de acceder á la demanda de las personas interesadas en la union de dichos Srs. con el que firma; aunque su resolución fué tomada despues de hallarme transportado con mi familia al buque que me debe conducir á puertos del Brasil, y que por razones de delicadeza y honor me son imposibles el poder aceptarlas.

Rada de Montevideo Marzo 20 de 1850.

CARLOS WINTHER.

Remate.

POR COURRAS SMITH ETC.

En los almacenes del Sr. Antonini, al lado del Muelle principal.

El Martes 26 del corriente, á las 11 de la mañana, se venderán precisamente á la mas alta postura y en lotes al gusto de los compradores.

950. Cajones vino de Burdeaux recientemente introducido por la barca francesa NORMA.

Avis Divers.**VOL.**

Le soussigne previent le public que dans la matinée d'hier et dans l'intervalle 4 1/2 heures à 5 heures du matin les objets suivants lui ont été volés de la chambre qu'il occupe dans la rue de San-Jose N° 100.

- 1 robe de soie couleur caña.
- 4 chales en soie de différentes couleurs.
- 7 robes d'indiennes de couleurs.
- 5 pantalons d'été idem.
- 2 idem draps.
- 3 gilets de soie différentes couleurs.
- 4 chemises d'hommes avec marque P. P.
- 2 ponches de drap, dont un usé et l'autre rond,

5 jupes de femme en garnitures de fil,
8 draps de lit.
6 blouses de légionnaires neuves.
3 bagues en or avec pierreries.
2 paires boucles d'oreilles en or.
1 cœur en argent portant trois lettres:
G. P. P.

1 fusil de munition arrange pour la chasse
50 patacons en argent c'est à dire 3 onces
et une monnaie de 2 patacons.
4 foulards de différentes couleurs.
3 écharpes, 1 blanche 1 noire et 1 bleu de ciel et plusieurs autres objets.

Les personnes qui pourraient donner quelque renseignement sur l'auteur de ce vol ou sur les objets mentionnés seront gratifiées à la rue San-Jose N° 100,

P. PELETIER

Montevideo le 11 Mars 1850.

LA

CONSTITUTION

DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE

Promulguée

Par l'Assemblée Nationale le 12 novembre 1848.

Brochure in 32.

Se vend l'imprimerie du PATRIOTE FRANÇAIS, rue Perez Castellanos, n. 162.

On demande.

Une maison spacieuse, ayant citerne et lieux, située dans une des rues voisines du môle principal.

S'adresser au bureau du « Patriote ».

montrichar.

RUE DU JUNCAL, n° 46.

Arrange les vieux chapeaux qu'il met à neuf, blanchit les chapeaux de païs en toute perfection.

On Achette

Le 10^{me} volume de la REVUE INDEPENDANTE publiée à Paris en 1843, à la librairie de D. Jaime Hernandez, rue du 25 Mai.

H. LAGOUARDERE:

Relieur.

RUE DES 33 N° 46.

A l'honneur de prévenir le public qu'il vient de rouvrir son établissement de relieur. Les personnes qui voudront l'honorer de leur confiance seront servies avec la même exactitude qu'antérieurement. Il se charge de la confection des livres pour les maisons de commerce et il se charge de faire toute sorte d'ouvrages en carton, il répare aussi les livres de commerce à domicile.

Hamard, coiffeur, rue du 25 de mai, n. 126 a l'honneur de prévenir les elegans de cette capitale qu'il vient de recevoir un riche assortiment de cravates de satin, du dernier goat qu'il vendra au plus juste prix.

Demande

Un jeune homme de dix-huit ans, qui vient d'arriver de France, ayant une jolie écriture et sachant très bien calculer, voudrait se placer dans une maison de commerce, ayant déjà travaillé en qualité de commis.

Il donnera de bons renseignements.
S'adresser au bureau du PATRIOTE.

Les ouvrages suivants reliés ou brochés sont en vente à l'imprimerie du Patriote.

Les Peches Capitaux.—L'Orgueil.

Les Peches Mignons.

Gingènes ou Lyon en 1793.

Les Mystères de l'Inquisition.

La Gorgone.

Le Juif-Errant.

Les Mystères de Paris.

Tous ces ouvrages se vendent au Rabais.

EN FEUILLETONS.

Le fils de l'Empereur.

Les Mystères de Sainte Hélène.

Le Saussat.

Nous invitons les personnes qui désireraient se procurer le premier ouvrage en entier de la collection des SEPT PECHES CAPITAUX, à adresser sans retard leurs demandes à l'imprimerie du journal, où il ne s'en trouve que très peu d'exemplaires.

Nouveau procédé pour guérir les cors aux pieds. S'adresser calle del Uruguay, n. 60, depuis 3 heures jusqu'à 5 heures de l'après midi. On ne paye qu'après parfaite guérison.

UNIVERSIDAD DE LA REPUBLICA

La matricula para los cursos preparatorios queda abierto desde el 1.^o del proximo Marzo. Todo alumno que haya de ganar curso, en la misma Universidad, o en cualquier otro establecimiento habilitado, deberá presentarse en Secretaría a inscribirse en el curso que corresponde, sin cuyo requisito no podrá ser admitido a examen.

A LOUER OU A VENDRE.

Une jolie maison fraîchement décorée, avec deux cours, jardin, citerne, lieux et mirador. S'adresser, rue de Colon, n. 164

Idioma Francés.

Desde hoy ofrezco dar lecciones de este idioma según los principios de Chantreau y de Halmonière

Ocurrase á la casa N° 160 calle de Zavalá

ARSÈNE ISABELLE.

Gants et Cravattes.

Gants de chevreau de couleur pour hommes et pour dames; un riche assortiment de cravattes nouvelles et de parfumerie fine. En vente chez F. Martin, coiffeur, rue du 25 Mai, 251, maison du consul italien.

Habillement

CONFETIONNES.

CHEZ M. R. CAPMAS.

Rue 25 Mai, n° 163, á côté de la maison de M. Antoni Montero.

Assortiments variés en habits de drap noir fin; redingotes en drap noir et de couleurs; id. de drap merinos; id. de casimir pour été; pantalons, d'étoffes merinos, casimir et autres étoffes; pantalons de casimir noir et de couleurs; id. de drap noir; beaux coupons de casimirs; id. de dernière mode, gilets de soie; id. de piqûres; id. de satin; pantalons de nankin 3 piastres; gilets de nankin à 2 piastres; pantalons et coutil de couleur à 2 piastres; id. id. autres classes à 12 reaux.

Imprimerie du PATRIOTE FRANÇAIS, rue Perez Castellanos, n° 162.